

## CIRCULATION

# AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Consdorf a émis, dans sa séance du 14 septembre 2021, le règlement temporaire d'urgence de circulation suivant :

### ARTICLE I

Aménagement d'un arrêt de bus pour le transport scolaire devant la maison n° 20 Rue d'Altrier à Braidweiler.

Ces prescriptions seront indiquées par les panneaux de signalisation adéquats.

### ARTICLE II

Le présent règlement est en vigueur du mercredi 15 septembre 2021 à 07:00 heures jusqu'au vendredi 24 décembre 2021 à 17:00 heures.

### ARTICLE III

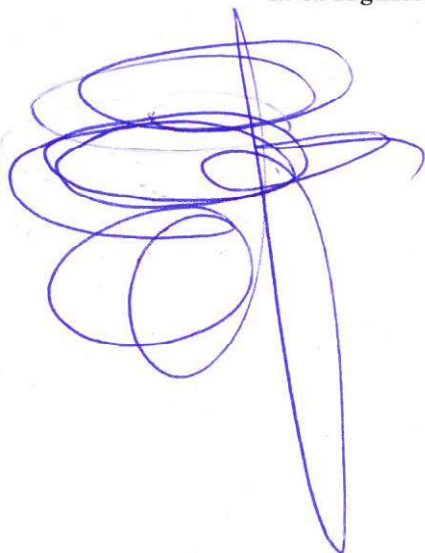
Toute disposition d'une réglementation antérieure contraire au présent règlement est abrogée.

### ARTICLE IV

Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Consdorf, le 14 septembre 2021

la bourgmestre,



le secrétaire communal,

